Attribution de temps

population doit en faire les frais. Il y a une certaines sagesse dans les règlements de la Chambre qui nous forcent à prendre un certain temps avant d'adopter des mesures importantes. Le président du Conseil privé le sait bien, nous sommes disposés à nous montrer conciliants pour des questions qui ne sont pas tellement importantes. Nous nous sommes rencontrés la semaine dernière et nous avions convenu d'adopter un certain nombre de mesures avant lundi dernier et nous en avons même adopté plus qu'il ne nous l'avait demandé.

Quand le texte de loi à adopter n'exige pas qu'on s'y attarde, nous collaborons et nous l'adoptons. Mais dans ce cas-ci, il s'agit d'une mesure d'importance puisque le Trésor public est en cause. Les Canadiens commencent à se rendre compte qu'il s'agit d'une escroquerie et qu'il ne faut pas adopter cette mesure législative. Pourquoi le gouvernement est-il si pressé de faire adopter ce projet de loi au point d'avoir même pris la précaution de faire imprimer les formulaires de déclaration d'impôt? Il veut pouvoir, en cas d'élection au printemps, dire à ses électeurs de la classe de ceux de Rosedale: «Voyez-vous nous avons saigné les Canadiens à blanc pour faire des cadeaux à quelques nantis».

En faisant imprimer les formulaires de déclaration d'impôt et en imposant la clôture, en muselant le Parlement comme il le fait cet après-midi le gouvernement bafoue toutes les traditions et toutes les règles du Parlement. On ne saurait traiter ainsi la Chambre. C'est précisément ce que mon ami, le président du Conseil privé, disait naguère à propos de l'imposition de la clôture. Ce n'est rien d'autre, en réalité, puisque le gouvernement met ainsi fin au débat.

Lorsque les députés libéraux siégeaient de l'autre côté, ils s'efforçaient de nous convaincre qu'il ne s'agissait pas de clôture, mais depuis qu'ils se trouvent du côté constructif de la Chambre, ils voient les choses tout autrement. Lorsque les députés conservateurs étaient de ce côté-ci, ils parlaient de clôture, mais ils cherchent maintenant à nous convaincre qu'il s'agit simplement d'une attribution de temps. Qu'on appelle le procédé comme on voudra, il met un terme au débat au moment si important de l'étude en comité plénier.

Avec l'approbation de son caucus, le député de Broadview-Greenwood (M. Rae) a courtoisement présenté au ministre des Finances (M. Crosbie), au moment où la Chambre s'est formée en comité plénier, la liste de nos propositions d'amendement. Autrement dit, le gouvernement sait ce que nous aimerions faire pour améliorer le bill, bien qu'on nous ait dit que les formulaires étaient déjà imprimés et que nous avions peu de chances d'y parvenir. Nous sommes prêts à accorder à l'affaire toute l'attention voulue, mais comment le gouvernement nous récompense-t-il de nos efforts? Il a recours à cette mesure draconienne, à cette perfidie, à cet acte doublement ou triplement perfide, comme l'avait si bien dit mon honorable ami et voisin, le président du Conseil privé.

Le leader du gouvernement à la Chambre tente de nous faire croire que nous sommes en présence d'une mesure moins rigoureuse que le règlement de clôture appliqué par C.D. Howe. En fait, C.D. Howe se contentait d'avoir recours à la règle de clôture très sévère qu'avait instituée au Parlement de nombreuses années auparavant un autre conservateur, Sir Robert Borden. Rappelez-vous, monsieur l'Orateur, qu'à l'époque, les conservateurs avaient de la difficulté à faire adopter une certaine mesure. Le gouvernement Borden a donc décidé

de suspendre le débat sur cette mesure et a présenté une proposition visant à modifier le Règlement grâce à l'introduction d'une règle de clôture. Il a ensuite repris l'étude du bill sur l'aide navale et forcé son adoption en imposant la règle de clôture.

L'histoire se répète avec mes amis de l'autre côté. Ils ont rédigé un document sur la réforme parlementaire. Ils parlent d'avoir un gouvernement transparent, d'accorder plus d'attention aux opinions des députés de tous les partis à la Chambre. Ils parlent de créer des comités. Le gouvernement porte atteinte aux usages parlementaires chaque fois qu'il prend une initiative.

Aujourd'hui, les conservateurs se sont plaint du temps gaspillé sur les questions de privilège. A mon sens, il n'y a pas eu dans cette session de question de privilège plus valable que celle soulevée aujourd'hui par le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom). Il convient de signaler que la question de privilège dans ce cas-ci est soulevée le jour même où l'on reproche au gouvernement de mépriser le Parlement et de nous réduire au silence. Ce n'est pas mieux que toutes les tentatives qui ont été faites autrefois pour couper court aux débats. Cette attitude entrave même davantage le bon déroulement des délibérations de la Chambre.

Je le répète, les sommes en jeu sont colossales et ce projet de loi est tellement injuste à l'égard des pensionnés, des locataires, des gens qui ne payent pas d'impôt et de la masse des citoyens qui vont devoir financer ce cadeau, que la Chambre devrait au moins disposer du temps nécessaire pour le débattre en profondeur. Mes collègues et moi-même nous opposerons du mieux que nous pourrons à cette mesure draconienne. C'est une mauvaise journée pour la Chambre et pour tout le pays.

Des voix: Bravo!

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, ça nous change un peu de voir un député néo-démocrate se préoccuper des dépenses à venir, cela fait plaisir. Le député qui vient de s'asseoir est l'homme le plus prodigue de la Chambre. Il voudrait dépenser à tout propos, mais il ne veut pas dépenser de l'argent pour aider les Canadiens de la classe laborieuse ou de la classe moyenne qui sont propriétaires d'une maison.

Le député prétend que ce projet de loi est extrêmement discriminatoire. Est-ce que les projets de loi que nous adoptons à tout bout de champ ne s'adressent pas seulement à certaines catégories de citoyens? L'autre jour, nous avons adopté un projet de loi visant à venir en aide aux conjoints par le biais de l'allocation au conjoint. Cette mesure législative s'adresse à une certaine catégorie de personnes. Dois-je comprendre qu'il faudrait accorder les allocations pour bébés et les allocations familiales à tous les Canadiens parce que la mesure actuelle est discriminatoire à l'égard des adultes? Le député d'en face nous a raconté des tas de balivernes.

Et les allocations aux anciens combattants? Ne s'adressentelles pas à une catégorie de citoyens bien déterminée?

M. Knowles: Qui le méritent.

M. Crosbie: Par contre, quand il est question d'accorder des avantages aux classes moyennes en général, aux propriétaires de maisons, aux contribuables et à ceux qui travaillent dur, les néo-démocrates se rebiffent. Voilà ce que l'opposition nous